

**Bulletin d'inscription au séjour**  
**« Automne en Touraine - Val de Loire »**  
**Du dimanche 24 au samedi 30 octobre 2021**

<p><b>Bassée en Balade 29 rue J. Jaurès 59496 SALOMÉ</b> tél. +33(0)781896 368  courriel : <a href="mailto:bassée.en.balade@gmail.com">bassée.en.balade@gmail.com</a> site : <a href="https://benb.fr">https://benb.fr</a>  Association Loi 1901, déclarée à la Préfecture du Nord sous le n° W595004366  Siège Social : Hôtel de Ville, place du général de Gaulle, 59480 La Bassée  Soutenue par la ville de La Bassée  §§§§§  Affiliée à FFRandonnée sous le n° 04414  Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le n° 59 S 3008  Bénéficiaire de l'immatriculation tourisme n° IM075100382 de la Fédération française de la randonnée pédestre, 64 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris  N° SIRET 447 712 670 00010, code NAF 93.12Z</p>	<p><b>Assurance R.C.P.</b>  GROUPAMA  Paris Val de Loire  60, Bd. Duhamel du Monceau  45160 OLIVET  Ct n° : 41789295M / 0002  <b>Garantie financière:</b>  GROUPAMA  Assurance-crédit &amp; Caution  132 rue des Trois Fontanot  92000 Nanterre  Tel 33(0)149313131  ct. n° 4000716162 /0</p>	<p>Date: <b>15/06/2021</b></p> <p>N° fédéral du séjour :  <b>FR010588</b></p>
--	---	---

**IMPORTANT** : si certaines des rubriques ci-dessous relatives aux caractéristiques du séjour ou du voyage ne sont pas remplies, les parties entendent se référer à l'offre préalable du voyage émanant de l'organisateur mentionné ci-dessous, conformément aux conditions générales de vente consultables comme précisé au bas du bulletin.

**Participant (un bulletin par participant en renseignant le nom tel que mentionné sur votre carte d'identité)**

Nom - Prénom : ..... N° Licence FFRP : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... Port : ..... E-mail : .....

**Personne à prévenir en cas de problème** : Nom..... Prénom.....  
Tél..... E-mail.....

**Séjour ou Voyage : Automne en Touraine -Val de Loire - 6 nuitées**

Description : **5** jours de randonnée pédestre **en étoile (voir le descriptif pour le programme lors du trajet aller)**

Lieu : **37301 CHEDIGNY** Date : **du dim. 24/10 à 12H00 au Sam. 30/10/2021 à 09H00** Prix : **490,00 € / personne**

<p align="center"><b>Organisateur</b></p> <p>Nom : Bassée en Balade  Voyage ou séjour : <b>2021- 10 - 24</b>  Le séjour ou le voyage peut être annulé si un nombre minimum de <b>14</b> participants n'est pas inscrit à la date du <b>23/09/2021</b></p>	<p align="center"><b>Hébergement</b></p> <p>Mode : <b>Village Vacances</b>  Nom : <b>CAP-France « La Saulaie »</b>  <b>RD 31 37301 CHEDIGNY</b>  Chambre : <b>double / Twin/individuelle</b>  Contenu prestation: <b>Pension complète</b></p>
<p align="center"><b>Formalités</b></p> <p>Licence FFRandonnée en cours de validité : <b>oui</b>  Certificat médical en cours de validité : <b>oui</b>  Passeport : <b>non</b> CNI: <b>oui</b></p>	<p align="center"><b>Transport</b></p> <p align="center"><b>Déplacements basés sur le covoiturage, non inclus dans le prix</b></p>
<p align="center"><b>Prix</b></p> <p align="center"><b>Prix du séjour ferme et définitif</b></p>	<p align="center"><b>Assurances facultatives (barrer les mentions inutiles)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Annulation/interruption</b> : <b>OUI / NON</b></li> <li>• <b>Bagages</b> : <b>OUI / NON</b></li> <li>• <b>Assistance</b> : <b>OUI / NON</b></li> </ul>

**Conditions d'annulation**

- Plus de 3 mois avant le début du séjour -> restitution des sommes versées avec retenue de 15€
- Entre 3 mois et 1 mois avant le début du séjour -> retenue d'au plus 50% du montant du séjour
- Entre 1 mois et le début du séjour -> retenue pouvant aller jusqu'à 100% du montant du séjour
- Annulation du séjour par l'organisateur -> remboursement intégral des sommes versées

**Règlement**

**Prière de regrouper vos paiements par famille en séparant le règlement du séjour du règlement des assurances.**

**Prix du séjour : adulte = 490 – 50 (acompte) = 440.00€ € soit 2 chèques de 220,00 €**

Je joins les chèques à l'ordre de Bassée en Balade, remis en banque les **06/08 et 24/09/2021**  
(Les chèques d'assurance seront encaissés le **06/08/2021**)

J'effectue un seul virement **IBAN: FR76 1670 6050 0650 5384 9701 719 ; BIC: AGRIFRPP867**

(cocher la case concernée)

## INFORMATIONS DESTINÉES AUX VOYAGEURS

● **Cordonnées de l'organisateur du séjour :**

Association : BenB représentée par son président, **Mr Bernard CRUPPE 29, rue Jean Jaurès 59496 SALOME**

Responsables du séjour : **Dominique CARDON mail : [dom.cardon39@str.fr](mailto:dom.cardon39@str.fr) Tél 06 42 22 08 94**

**Nadine Coupez mail : [ncoupez@hotmail.com](mailto:ncoupez@hotmail.com) Tél 06 26 67 54 07**

L'organisateur est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage conformément à l'article L211-16 du code du tourisme et, il est tenu d'apporter une aide au voyageur qui est en difficulté conformément à l'article L211-17-1 du code du tourisme.

● **Cession du contrat :**

Le voyageur peut céder son contrat à une autre personne moyennant des frais réels et raisonnables justifiables par l'organisateur, dernier délai : 7 jours avant le départ du séjour.

● **Augmentation du prix du voyage :**

Le prix du voyage ne peut être augmenté que si les coûts spécifiques augmentent (prix des carburants, taxes aéroportuaires, portuaires, touristiques, taux de changes, etc) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du séjour. Si la majoration de prix dépasse 8% du prix du voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

● **Modification du contenu du séjour :**

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés si l'un des éléments essentiels du séjour, autre que le prix, subit une modification importante.

● **Annulation du séjour par l'organisateur :**

Si avant le début du séjour, l'organisateur annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement s'il y a lieu.

● **Annulation du séjour par le voyageur en cas de circonstances exceptionnelles** (ex.: problèmes de sécurité):

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du séjour en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables surviennent au lieu de destination ou à proximité immédiate.

● **Élément important ne pouvant être fourni au cours du séjour par l'organisateur :**

Si, après le début du séjour, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du séjour et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi le droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyages.

● Le voyageur est tenu de communiquer toute non conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage conformément au II de l'article L211-16 du code du tourisme

● **Réclamations des voyageurs :**

Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

● **Protection contre l'insolvabilité de l'organisateur :**

La FFRandonnée a souscrit pour le compte de l'association organisatrice une garantie Financière auprès de GROUPAMA assurance – crédit & caution : 132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre  
Tel 33(0)149313131. N° de contrat 4000716162 /0.  
Si l'organisateur devient insolvable avant le départ du séjour, les montants versés seront remboursés.  
Si l'organisateur devient insolvable après le début du séjour et si le transport est compris dans le prix du séjour, le rapatriement sera pris en charge par GROUPAMA.

<b>Exigences particulières du voyageur acceptées par l'organisateur :</b>
---

*Les Conditions Générales de vente, la notice assurances sont consultables sur le site de l'association cette [page](#).*

<b>Pour l'organisateur,</b>  Fait le :  à :  Signature	<b>Pour le Client,</b> Je soussigné, certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées ci-dessus et avoir reçu préalablement la brochure de l'organisateur contenant les conditions générales et particulières de vente que je déclare accepter sans réserves, sauf exigences particulières ci-dessus. (apposer ci-dessous la mention "Lu et approuvé")  Fait le :                                  à :    Signature :
--	--